



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six le vingt mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16/03/2026

PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire

Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, Mme HERAULT Laure, M. DESCARSIN Patrick, Mme BARBOT Marina, M. RUMEAU Vincent, Mme BONNAUD Muriel, M. HOSTEING Etienne, Mme NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain, Mme LIMOUZIN Agnès, M. BOUCHE Victor, Mme GUERBE Nathalie, M. GEORGEON Daniel, Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie, M. DUPERRAY David, M. MICHAUX Francis, Mme BRETAGNE Janine

Absents excusés : /

Procuration : /

Secrétaire de séance : M. DESCARSIN Patrick

M. GEORGES Laurent ancien maire, accueille et installe les conseillers municipaux élus le 15/03/2026 et se retire.

ELECTIONS DU MAIRE

Sous la Présidence de M. Etienne HOSTEING doyen de l'assemblée :

Désignation de 2 scrutateurs : Mme LIMOUZIN Agnès et M. PERRIN Vincent

Un candidat se déclare à l'élection du Maire : M. GEORGES Laurent

Après le vote du dernier conseiller, les assesseurs ouvrent l'urne et dépouillent les bulletins de vote. Sont comptabilisées dans l'urne 19 enveloppes.

Après dépouillement sont constatés 17 bulletins au nom de GEORGES Laurent et 2 blancs

► M. HOSTEING Etienne **proclame M. Laurent GEORGES Maire par 17 voix.**

II – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le nombre maximum d'adjoints au maire s'établit à cinq pour la commune de SEGONZAC.

M. le Maire propose d'élire 5 adjoints.

► **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la création de 5 postes d'adjoints.**

III – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. Le Maire propose la liste suivante :

Mme Léa LAURICHESSE première adjointe

M. Vincent PERRIN, 2^e adjoint

Mme Laure HERAULT, 3^e adjointe

M. Patrick DESCARSIN, 4^e adjoint

Mme Marina BARBOT, 5^e adjointe

Après le vote du dernier conseiller, les assesseurs ouvrent l'urne et dépouillent les bulletins de vote. Sont comptabilisées dans l'urne 19 enveloppes.

Après dépouillement sont constatés 17 bulletins pour la liste des 5 adjoints ci-dessus nommés et 2 blancs

► **Mme Léa LAURICHESSE, M. Vincent PERRIN, Mme Laure HERAULT, M. Patrick DESCARSIN, Mme Marina BARBOT sont élus adjoints au Maire par 17 voix.**

IV – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Maire conformément à la procédure lit à l'ensemble des conseillers la charte des élus locaux.

V – ETABLISSEMENT DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

► Les procès-verbaux de l'élection du maire et des adjoints ainsi que la feuille de proclamation annexée sont dressés et clôturés. Ces documents sont signés par le maire, les assesseurs, le secrétaire de séance et le conseil municipal le plus âgé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

et la feuille de proclamation des élections du Maire et des adjoints est affichée à la porte de la mairie.